



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Auxiliaire de Parakou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/2018/I10401/002

**RENOVATION DES ARMOIRES ELECTRIQUES DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA
BCEAO A PARAKOU**

- **COFFRET D'ECLAIRAGE EXTERIEUR**
- **COFFRET PARKING COUVERT**
- **COFFRET DE TRAITEMENT D'AIR CLIMATISATION CAISSE**

Octobre 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de décrire les travaux relatifs à la rénovation des coffrets électriques d'éclairage extérieur, parking couvert et du caisson de traitement d'air climatisation caisse-tri de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO sise au Quartier Ladjil Farani à Parakou au Bénin.

I.3. Allotissement

Les travaux sont en un (01) seul lot dénommé « Travaux de rénovation des coffrets électriques d'éclairage extérieur, du parking couvert et du caisson de traitement d'air climatisation caisse-tri de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou ».

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite du site est prévue au lieu, date et heure indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

I.6. Conformité des offres.

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.11. Prix de l'offre

Tous les lots et articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de 50% à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- quarante pour cent 40%, à la réception provisoire des travaux, attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- dix pour cent (10%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Actualisation des offres techniques

Compte tenu des évolutions technologiques, le fournisseur devra s'engager à faire bénéficier la BCEAO des innovations technologiques intervenues, en proposant dans son offre les dernières versions des équipements.

I.15. Formation

Les soumissionnaires devront intégrer dans leurs offres une formation en cas de nécessité.

I.16. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

« Travaux de rénovation de coffrets électriques de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou »

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à :

« Monsieur le Chef de l'Agence Auxiliaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Parakou - BENIN B.P. 201 Parakou »

Les enveloppes intérieures comporteront, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (03) parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque partie devra être présentée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.16.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.16.1. 1. Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.16.2. Offre technique

L'offre technique consistera en :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques du matériel ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- communication de toute autre information technique jugée utile.

I.16.3. Offre financière

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures et livraison et installation, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût, hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD), de l'ensemble des fournitures à fournir.

I.17. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IFU ;
- SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution de marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.18. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.19. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.20. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.21. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées à la guérite de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO, quartier Ladji Farani à Parakou (Bénin), au plus tard aux date et heure précisées dans la lettre de consultation.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.22. Retrait, substitution et modification des offres

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

I.23. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

La grille de notation des offres est jointe en annexe.

I.24. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications

techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et de prouver leur origine.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.25. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur National de la BCEAO pour le Bénin dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.26. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.27. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.28. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fera DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de l'Agence Auxiliaire BCEAO, Quartier Ladji Farani à Parakou (Bénin).

I.29. Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution (livraison et installation) doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder 5% du prix du marché.

I.30. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.31. Garantie

La période de garantie pièces et main-d'œuvre étant de douze (12) mois. En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

La garantie doit couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 10% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

I.32. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir dans leur soumission la preuve de l'agrément de(s) l'équipementier(s) ou des articles dont les matériels seront fournis.

I.33. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.34. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par le Tribunal de Première Instance de Cotonou, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.35. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Section de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.b01@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité). Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.36. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.b01@bceao.int

DEUXIEME PARTIE : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COUPLE AVEC LE DEVIS DESCRIPTIF

II.1. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de décrire les travaux relatifs à la rénovation et la mise aux normes des coffrets électriques, de l'éclairage extérieur et certains locaux annexes, du parking couvert et ses annexes, du caisson de traitement d'air climatisation caisse-tri de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO sise au Quartier Ladjì Farani à Parakou au Bénin.

A cet effet, il donne des informations sur les conditions d'organisation de l'appel d'offres, les contraintes particulières liées à l'exécution des travaux, la description des installations existantes, la consistance des prestations souhaitées, les spécifications du matériel à fournir et à installer ainsi que les conditions de réception des travaux.

II.2. Contraintes particulières

II.2.1. Continuité du service

II.2.1.1. Contraintes particulières du chantier

En raison de l'impérieuse nécessité de continuité de services de la Banque, certains travaux devront être programmés pour se dérouler en dehors des heures de vacation, de préférence les week-ends. Les interruptions devront alors être soumises au Maître d'Ouvrage (BCEAO) et planifiées pour éviter tout désagrément sur lesdites installations.

En conséquence, chaque soumissionnaire devra fournir un planning d'exécution des prestations et indiquer les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser les temps d'indisponibilité des installations.

Toute soumission ne respectant pas ces exigences ne sera pas prise en considération.

II.2.1.2. Consignes de sécurité

L'accès au périmètre de travail (Zone énergie) sera soumis aux dispositions de sécurité de la Banque qui seront communiquées en temps opportun.

II.3. Description des installations existantes

a-) Coffret d'éclairage extérieur

Cet coffret assure l'alimentation de l'éclairage et des abords de l'Agence ainsi que des locaux ci-après cités. Il s'agit de :

- la guérite garde armée (circuits lumière, prise, climatisation et salle d'eau) ;
- le local dudit coffret et servant de loge du prestataire SAGAM (circuits lumière, prise et climatisation) ;
- La guérite et le hall PCE (circuits lumière, prise, climatisation et deux toilettes) ;
- le local et l'abri des groupes électrogènes (circuits lumineuse, prise et jauge électronique) ;
- Le local compteur (éclairage et extracteur d'air) ;
- un départ protégé par un disjoncteur de 63A déversant le coffret du garage couvert.

b-) Coffret garage couvert

Ce coffret assure l'alimentation des locaux suivants :

- garage couvert (circuits lumière et prise) ;
- Local chauffeurs (circuits lumière, prise, climatiseur et toilette) ;
- Local prestataires (circuits lumière, prise, climatiseur et deux toilettes)

c-) Coffret caisson caisse courant salle de tri

- Ce coffret alimente la centrale de climatisation de la salle de tri et de la caisse courante

II.4. Consistance des travaux

Les travaux envisagés consiste en :

- la fourniture et l'installation de trois (3) nouveaux coffrets métalliques dotés de porte, composés de différents types d'appareillage électrique et accessoires de câblage, le tout câblé suivant les schémas fournis par le Maître d'Ouvrage.
- la fourniture et tirage de nouveaux câbles pour la sélectivité des différents circuits (lumière, salle d'eau, prise et climatiseur) ;
- La mise au norme des installations dans leur ensemble ;
- l'identification et le repérage de tous les circuits et appareils ;
- l'élaboration des schémas électriques à remettre sous format papier et électronique ;
- la mise en service et la vérification du bon fonctionnement des installations.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises. Les entreprises devront vérifier les éléments de détail du projet et apporteront toutes les modifications qui apparaîtraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

Elles pourront proposer les variantes de conception qui ne seront pas décrites dans le présent cahier des charges. A cet effet, les options seront chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés.

NB : Avant l'exécution des travaux, l'entreprise devra soumettre, pour validation, au Bureau de Contrôle choisi par la Banque, les documents ci-après :

- les notes de calcul relatives au choix des câbles ;
- [les notes des calculs relatifs aux choix des protections et de la sélectivité des disjoncteurs](#) ;
- les schémas électriques dûment renseignés ;
- les fiches techniques et certificats de conformité du matériel à mettre à œuvre.

II.5. Normes et règlements

Les matériaux, les procédures d'exécution des travaux ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes suivantes :

- l'arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des Etablissements Recevant du Public et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- la norme NF C 15 100 : installations électriques de basse tension ;
- la norme NF S 61 – 940 : système de sécurité incendie – alimentation électrique de sécurité – règle de conception ;
- la norme NF C 15 443 : protection des installations contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres ;
- la norme NF C 63 120 : disjoncteurs basse tension ;
- la norme NF C 63 410 : ensembles préfabriqués basse tension ;
- les documents techniques unifiés (DTU) publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) ;

- les prescriptions de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE).

II.6. Description des nouvelles installations

II.6.1. Coffret d'éclairage extérieur

II.6.1.1. Caractéristiques

Le nouveau coffret sera métallique prêt à l'emploi, tenu au feu selon IEC 60695-2-11 : 700°C pour installation dans les Etablissement Recevant du Publique (ERP).

- Châssis extractible avec rails + rehausse de rail pour la cohabitation sur une même rangée d'appareils modulaires DX³.
- Barreau de laiton pour conducteurs de protection monté : 36 trous 1,5 à 10 mm² et 2 trous 35 mm² ;
- Capacité 38 modules par rangée de 5 ;
- RAL 7035 ;
- Livrés complet avec rails et plastron.
- La porte du coffret doit permettre la réalisation d'assemblages certifiés selon NF 61439-2 et -3. IP 43 – IK08 avec joint.
- Livrée avec poignée à barillet interchangeable ;
- deux (2) points de condamnation haut et bas ;
- Flancs latéraux amovible. Haut et bas amovibles et sécables pour insérer la plaque passe-câbles découpable.

Le coffret sera dimensionné par rangée de 38 modules pour présenter des réserves disponibles d'au moins 25% afin de prévoir d'éventuelles extensions ultérieures. Il devra être tropicalisé et traité contre les attaques des termites. Il sera installé en lieu et place du coffret existant.

II.6.1.2. Équipements du nouveau coffret d'éclairage extérieur

Les appareillages composant le nouveau coffret doivent être des pièces électriques d'origine, contrôlées et conformes aux normes UE et CEI. Ils doivent être adaptés et compatibles aux dispositions de pose, de fixation et de raccordement sur rails. Des plastrons seront mis en place pour empêcher l'accès aux pièces nues sous tension.

Le coffret comportera notamment :

- Inverseur de sources automatiques (normal/secours) constitué de deux contacteurs tétrapolaires : bobine 250V, 400V-80A chacun avec verrouillage mécanique ;
- Interrupteur sectionneur tétrapolaires 400V-100A pour la mise sous tension du coffret ;
- Blocs parafoudres de type 2 adaptables, cassettes débrochables et indicateur d'état : vert (en fonction) et orange (à remplacer), mise en œuvre facilité (connexion disjoncteur-parafoudre directe sans câble supplémentaire) pour disjoncteur DX3 1 module/ pôle I_{max} 15 kA/ pôle recommandé pour les installations de puissances Up 1,7 kV. In 20 kA/ pôles. Régimes de Neutre : TT, TNS, TNC. Protection recommandée : DX3 25A courbe C ;
- Interrupteur crépusculaire pour la gestion automatique de l'éclairage extérieur ;
- Contacteurs modulaires CX³ bipolaires de puissance : 40A, tension bobine 250V à marche forcé sans retour automatique pour l'alimentation de l'éclairage extérieur ;
- Disjoncteurs différentiels bipolaires 10A-300mA ;
- Disjoncteurs différentiels bipolaires 10A-30mA ;
- Disjoncteurs différentiels bipolaires 20A-300mA ;

- Disjoncteurs différentiels bipolaires 20A-30mA ;
- Disjoncteurs bipolaires 10A ;
- Interrupteur sectionneur tétrapolaires 40A ;
- Interrupteur sectionneur tétrapolaires 20A ;
- Commutateur à cames avec position arrêt 45° fixation par vis sur porte d'armoire pour permettre de commander l'éclairage extérieur en modes « auto ou manuel » ;
- Auxiliaires permettant de signaler l'état de position des contacts et modules de raccordement par peigne pour contacteurs CX³ ;
- Répartiteur modulaire monoblocs tétrapolaires : fixation sur rail par 2 vis, livré avec plaque arrière isolante et capots de protection face avant transparent ;
- Peignes HX³ optimisés unipolaires et tétrapolaire permettant l'alimentation d'une rangée ou d'un groupe d'appareils DNX³ et DX³ Uni + Neutre ;
- Accessoires et modules d'alimentation pour répartition monophasée et triphasée permettant l'alimentation des peignes ;
- Blocs de jonction de puissance et de connexion à vis Viking 3, embouts de câblage à collerette isolante de diverses sections pour sertir les bouts de câbles ;
- Code de couleur international pour système de repérage CAB 3 pour filerie et bloc de jonction Viking 3 : 0 (Noir) ; 1 (Brun) ; 2 (Rouge) ; 3 (Orange) ; 4 (jaune) ; 5 (Vert) 6 (Bleu) ; 7 (Violet) ; 8 (Gris) ; 9 (Blanc) ;
- Goulottes Lina, collier d'équipement Colring ;
- Presses-étoupe plastique IP 55 pour le passage des câbles ;
- Rouleaux de câble VGV 3x1,5 mm² ;
- Rouleaux de câble VGV 3x2,5 mm².

II.6.2. Coffret garage couvert

II.6.2.1. Caractéristiques

Le nouveau coffret sera métallique prêt à l'emploi, tenu au feu selon IEC 60695-2-11 : 700°C pour installation dans les Etablissement Recevant du Publique (ERP).

- Châssis extractible avec rails + rehausse de rail pour la cohabitation sur une même rangée d'appareils modulaires et de DX³ monté sur rail.
- Barreau de laiton pour conducteurs de protection monté : 36 trous 1,5 à 10 mm² et 2 trous 35 mm² ;
- Capacité 21 modules par rangée de 4 ;
- RAL 7035 ;
- Livrés complet avec rails et plastron.
- La porte du coffret doit permettre la réalisation d'assemblages certifiés selon NF 61439-2 et -3. IP 43 – IK08 avec joint.
- Livrée avec poignée à barillet interchangeable ;
- deux (2) points de condamnation haut et bas ;
- Flancs latéraux amovible. Haut et bas amovibles et sécables pour insérer la plaque passe-câbles découpable ;
- Presses-étoupe plastique IP 55 pour le passage des câbles.

II.6.2.2. Équipements du nouveau coffret du passage couvert

- Interrupteur sectionneur tétrapolaires 40A ;
- Interrupteur sectionneur tétrapolaires 20A ;
- Blocs parafoudres de type 2 adaptables, cassettes débrochables et indicateur d'état :

vert(en fonction) et orange (à remplacer), mise en œuvre facilitée (connexion disjoncteur-parafoudre directe sans câble supplémentaire) pour disjoncteur DX3 1 module/ pôle I_{max} 15 kA/ pôle recommandé pour les installations de puissances Up 1,7 kV. In 20 kA/ pôles. Régimes de Neutre : TT, TNS, TNC. Protection recommandée : DX3 25A courbe C ;

- Disjoncteurs différentiels bipolaires 10A-300mA ;
- Disjoncteurs différentiels bipolaires 10A-30mA ;
- Disjoncteurs différentiels bipolaires 20A-300mA ;
- Disjoncteurs différentiels bipolaires 20A-30mA ;
- Répartiteur modulaire monoblocs tétrapolaires : fixation sur rail par 2 vis, livré avec plaque arrière isolante et capots de protection face avant transparent ;
- Peignes HX³ optimisés unipolaires et tétrapolaire permettant l'alimentation d'une rangée ou d'un groupe d'appareils DNX³ et DX³ Uni + Neutre ;
- Accessoires et modules d'alimentation pour la répartition monophasée et triphasée permettant l'alimentation des peignes ;
- Blocs de jonction de puissance et de connexion à vis Viking 3, embouts de câblage à collerette isolante de diverses sections pour sertir les bouts de câbles ;
- Code de couleur international pour système de repérage CAB 3 pour filerie et bloc de jonction Viking 3 : 0 (Noir) ; 1 (Brun) ; 2 (Rouge) ; 3 (Orange) ; 4 (jaune) ; 5 (Vert) 6 (Bleu) ; 7 (Violet) ; 8 (Gris) ; 9 (Blanc) ;
- Goulottes Lina, collier d'équipement Colring ;
- Rouleaux de câble VGV 3x1,5 mm² ;
- Rouleaux de câble VGV 3x2,5 mm².

II.6.3. Coffret caisson caisse courant salle de tri

II.6.3.1. Caractéristiques

Le nouveau coffret sera métallique avec plaque pleine prêt à l'emploi, version verticale, excellente tenue à la corrosion et agents climatiques, revêtement polyester texturé. Charnières et axes avec traitement anti-corrosion haute performance. Porte réversible avec un point de condamnation livrée avec deux (2) clés. Possibilité de montage de plaque Cabstop IP 55 avec le kit de montage (plaque perforée pour la fixation des appareils, presses étoupe pour le passage des câbles et la fermeture des trous ...)

Dimensions : 400 x 300 x 200 (h x l x p)

II.6.3.2. Équipements du nouveau coffret

- Voyants LED vert et rouge (marche et défaut) 0,17 Watt en 220 V alternative ;
- Auxiliaire non lumineux de commande et signalisation doubles touches Affleurant/Dépassant – Vert/Rouge (Vert marqué « I » et Rouge marqué « 0 »), IP 66 230V NO +NF ;
- Coup de poing de couleur rouge, à accrochage pousser-tirer arrêt d'urgence conforme EN 418- NO +NF avec visualisation de l'état « STOP » ;
- Disjoncteurs différentiels tétrapolaires 63A-300mA ;
- Contacteurs tétrapolaire tension de la bobine de commande 220V/50 Hz catégorie d'emploi AC-3 pour contrôle des moteurs ;
- Blocs parafoudres de type 2 adaptables, cassettes débrochables et indicateur d'état : vert(en fonction) et orange (à remplacer), mise en œuvre facilitée (connexion disjoncteur-parafoudre directe sans câble supplémentaire) pour disjoncteur DX3 1 module/ pôle I_{max} 15 kA/ pôle recommandé pour les installations de puissances Up

1,7 kV. In 20 kA/ pôles. Régimes de Neutre : TT, TNS, TNC. Protection recommandée : DX3 25A courbe C

- Accessoires et modules d'alimentation pour la répartition monophasée et triphasée permettant l'alimentation des peignes ;
- Blocs de jonction de puissance et de connexion à vis Viking 3, embouts de câblage à collerette isolante de diverses sections pour sertir les bouts de câbles ;
- Code de couleur international pour système de repérage CAB 3 pour filerie et bloc de jonction Viking 3 : 0 (Noir) ; 1 (Brun) ; 2 (Rouge) ; 3 (Orange) ; 4 (jaune) ; 5 (Vert) 6 (Bleu) ; 7 (Violet) ; 8 (Gris) ; 9 (Blanc) ;
- Goulottes Lina, collier d'équipement Colring.

NB : Les fiches et notices techniques, en langue française, de tous les équipements proposés, seront impérativement jointes à l'offre. Les entreprises fourniront également les notes de calcul relatives au dimensionnement des différents équipements.

II.7. Installation des équipements

L'installation des différents équipements dans les nouveaux coffrets ainsi que les câblages seront effectués dans les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur dans le domaine de l'installation électrique de basse tension.

Les différents départs seront raccordés aux coffrets par l'intermédiaire de **blocs de jonction et de connexion à vis Viking 3 de raccordement**. Aucun câble ne doit être raccordé directement sur les appareils de distribution. Les câbles à l'intérieur des coffrets seront disposés dans des goulottes Lina. Ces goulottes devront, après la pose de l'ensemble des câbles, présenter des réserves de 25% au minimum.

Les extrémités des conducteurs seront équipés d'embouts à collerette isolante serties et doté de système de repérage CAB 3.

Le conducteur de protection principale sera raccordé au collecteur de terre de chaque coffret. L'ossature métallique de chaque coffret et tous les autres conducteurs de terre y seront raccordés individuellement.

II.8. Parafoudres

L'immeuble de l'Agence étant protégé par un paratonnerre, il sera prévu au TGBT des parafoudres de type 1 et au niveau de chaque nouveau coffret des parafoudres de type 2 ayant les caractéristiques principales suivantes :

- Régimes de Neutre : TT, TNS
- Protection recommandée : courbe C
- Nombre de pôles : 3P+N
- U_c : 320 V~
- Report d'état (CA + SD) : Oui
- Nombre de modules : 8

Ces parafoudres seront installés en mode commun. La longueur totale des câbles de raccordement entre les phases et la terre doit être la plus courte possible (< 50 cm) pour éviter de dégrader le niveau de protection des parafoudres. Leur protection sera assurée par des fusibles ou disjoncteurs appropriés.

Les conducteurs de terre du parafoudre auront une section de 35 mm².

La tenue au court circuit des parafoudres de type 2 doit être supérieure au courant maximal de court circuit présumé au point d'installation.

9. Repérage et identification des conducteurs et des appareils

Tous les conducteurs seront identifiés clairement en leur extrémité par la mise en place de repères inaltérables. Pour ce qui concerne les câbles des circuits de puissance, chaque extrémité sera repérée par un manchon isolant portant les couleurs suivantes :

- noir, brun, orange et rouge pour les phases ;
- bleu pour le neutre ;
- vert/jaune pour la terre.

Tout l'appareillage à l'intérieur des coffrets sera également repéré par des étiquettes inaltérables.

10. Méthodologie de transfert des câbles vers les nouveaux tableaux

Compte tenu de la nécessité de continuité de service de l'énergie électrique au niveau de l'Agence, les entreprises devront proposer dans leurs offres, les solutions techniques envisagées lors de la phase de transfert des câbles vers les nouveaux coffrets.

Les travaux nécessitant une coupure générale de l'électricité, seront programmés en relation étroite avec le Maître de l'Ouvrage, pendant les jours non ouvrés ou les heures de descente.

NB : l'entreprise devra prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucun dommage ou préjudice ne soit causé sur les installations existantes. Elle supportera la responsabilité entière des dégâts que ses intervenants pourraient occasionner pendant les travaux ainsi que les frais de remise en état.

11. Visite des lieux

Une visite des lieux préalablement à la soumission sera effectuée obligatoirement par les entreprises pour avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent cahier des charges. Les schémas unifilaires des installations existantes seront fournis à titre indicatif.

12. Constitution du dossier de fin de travaux

A la fin des travaux, l'entrepreneur est tenu de remettre au Maître de l'Ouvrage, les documents suivants en langue française :

- les fiches techniques de l'ensemble des équipements fournis ;
- les notices particulières des composants spécifiques ;
- les consignes d'exploitation ;
- les notices descriptives d'exploitation et de maintenance des divers matériels et équipements livrés ;
- les schémas électriques des différentes installations, contenant tous les renseignements nécessaires (intensités de court – circuit, section des conducteurs, nature et longueur des câbles, l'ensemble des équipements et leurs caractéristiques, ...).

13. Réception des travaux

A la fin des travaux, il sera procédé à la réception provisoire des travaux qui sera effectuée par le Maître de l'Ouvrage, assisté d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT).

Des essais et vérifications de l'ensemble des installations et du dossier de récolement par rapport aux conditions imposées par le cahier des charges seront effectués. La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après constat du bon fonctionnement des installations.

L'entreprise garantira le bon fonctionnement des nouvelles installations sur une période d'une

année à compter de la date de la réception provisoire. Au terme de ce délai, la réception définitive est prononcée si aucune réserve ne subsiste.

14. Formation du personnel

L'entreprise devra, à la fin des travaux, procéder à la formation des techniciens de la Banque sur l'utilisation, l'exploitation et l'entretien des équipements spécifiques livrés.

ANNEXES

1- CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

2- CRITERES DE NOTATION

3 - MODELE DE SOUMISSION

1- CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

ANNEXE 1 - CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

NB : Le cadre de devis quantitatif est communiqué à titre indicatif. Il reviendra donc au soumissionnaire de le compléter le cas échéant. Tous les équipements proposés, seront de marque "Schneider Electric" ou similaire.

Coffret d'éclairage extérieur

| N° | Désignations | Unité | P. unitaire | Montant |
|----|--|-------------|-------------|---------|
| 1 | Coffret métallique de 38 modules par rangée de 5 avec porte et tous ces accessoires de montage prêt à l'emploi | Ens | | |
| 2 | Inverseur de sources automatique tétrapolaires 400V-80A | 1 | | |
| 3 | Interrupteur sectionneur tétrapolaires 400V-100A | 2 | | |
| 4 | Blocs parafoudre de type 2 cassette débrochable I _{max} 15 kA/ pôle disjoncteur de protection DX3 25A | 1 | | |
| 5 | Interrupteur crépusculaire | 1 | | |
| 6 | CX ³ Contacteur modulaire bipolaires 20A. Bobine 220V | 8 | | |
| 7 | Disjoncteur différentiel bipolaires 10A-300 mA | 13 | | |
| 8 | Disjoncteur différentiel bipolaires 10A-30 mA | 1 | | |
| 9 | Disjoncteur différentiel bipolaires 20A-300 mA | 7 | | |
| 10 | Disjoncteur différentiel bipolaires 20A-30 mA | 5 | | |
| 11 | Disjoncteur bipolaires 10A | 1 | | |
| 12 | Disjoncteur tétrapolaires 40A | 1 | | |
| 13 | Interrupteur sectionneur tétrapolaires 20A | 2 | | |
| 14 | Commutateur à cames avec position arrêt 45° | 1 | | |
| 15 | Auxiliaire de signalisation de position pour contacteur modulaire | 8 | | |
| 16 | Répartiteur modulaire monobloc tétrapolaires 100A | 1 | | |
| 17 | Module de raccordement par peigne produits tête de groupe | A détailler | | |
| 18 | Accessoires et modules d'alimentation monophasée et triphasées des peignes | A détailler | | |
| 19 | Accessoires de câblage (peines, blocs de jonction et de connexion, embouts, goulottes, presses-étoupe plastique, ...), et de repérage des câbles. | A détailler | | |
| 20 | Rouleaux de câble VGV 3x1,5 mm ² ; | 1 | | |
| 21 | Rouleaux de câble VGV 3x2,5 mm ² ; | 1 | | |
| 22 | Casse, foureaillage et tirage de câbles pour la mise aux normes des installations (séparation des circuits lumière, prise, climatiseur et salle d'eau) ; | Ens | | |
| 23 | Main-d'œuvre pour la dépose et pose du coffret | | | |
| 24 | Reprise des équipements à déposer | | | |
| | Total HT et HDD | | | |
| | Délai de livraison | | | |

Coffret garage couvert

| N° | Désignations | Unité | P. unitaire | Montant |
|----|--|-------------|-------------|---------|
| 1 | Coffret métallique de 21 modules par rangée de 4 avec porte et tous ces accessoires de montage prêt à l'emploi | Ens | | |
| 2 | Blocs parafoudre de type 2 cassette débrochable I _{max} 15 kA/ pôle disjoncteur de protection DX3 25A | 1 | | |
| 3 | Interrupteur sectionneur 4x40A | 1 | | |
| 4 | Interrupteur sectionneur 4x20A | 3 | | |
| 5 | Disjoncteur différentiel bipolaire 10A 300mA | 3 | | |
| 6 | Disjoncteur différentiel bipolaire 10A 30mA | 1 | | |
| 7 | Disjoncteur différentiel bipolaire 20A 30mA | 4 | | |
| 8 | Disjoncteur différentiel bipolaire 20A 300mA | 3 | | |
| 9 | Rouleaux de câble VGV 3x1,5mm ² | 1 | | |
| 10 | Rouleaux de câble VGV 3x2,5mm ² | 1 | | |
| 11 | Module de raccordement par peigne produits tête de groupe | A détailler | | |
| 12 | Accessoires et modules d'alimentation monophasée et triphasées des peignes | A détailler | | |
| 13 | Accessoires de câblage (peines, blocs de jonction et de connexion, embouts, goulottes, presses-étoupe plastique, ...), et de repérage des câbles. | A détailler | | |
| 14 | Rouleaux de câble VGV 3x1,5 mm ² ; | 1 | | |
| 15 | Rouleaux de câble VGV 3x2,5 mm ² ; | 1 | | |
| 16 | Casse, foureautage et tirage de câbles pour la mise aux normes des installations (séparation des circuits lumière, prise, climatiseur et salle d'eau). | Ens | | |
| 17 | Main-d'œuvre pour la dépose et pose du coffret | | | |
| 18 | Reprise des équipements à déposer | | | |
| | Total HT et HDD | | | |
| | Délai de livraison | | | |

Coffret caisson caisse courante salle de tri

| N° | Désignations | Unité | P. unitaire | Montant |
|----|---|-------------|-------------|---------|
| 1 | Coffret métallique 400 x 300 x 200 version verticale, porte réversible avec un point de condamnation. Livré avec tous les accessoires (plaque Cabstop IP 55 équipée de presses-étoupe et de la plaque perforée) | Ens | | |
| 2 | Blocs parafoudre de type 2 cassette débrochable I _{max} 15 kA/ pôle disjoncteur de protection DX3 25A | 1 | | |
| 3 | Voyants LED Vert et Rouge | 2 | | |
| 4 | Doubles touches : Affleurant/Dépassant – Vert/Rouge Rouge marqué "0", Vert marqué "I" Affleurant/Dépassant – Vert/Rouge 230V-NO + NF | 1 | | |
| 5 | Coup de poing à accrochage avec visualisation de l'état "STOP" pousser-tir (Arrêt d'urgence conforme EN 418- NO +NF) | 1 | | |
| 6 | Disjoncteur différentiel tétrapolaires 63A-300mA | 1 | | |
| 7 | Contacteur tétrapolaires bobine 230V/50Hz | 3 | | |
| 8 | Accessoires de câblage (peines, blocs de jonction et de connexion, embouts, goulottes, presses-étoupe plastique, ...), et de repérage des câbles. | A détailler | | |
| 9 | Main-d'œuvre pour la dépose et pose du coffret | | | |
| 10 | Reprise des équipements à déposer | | | |
| | Total HT et HDD | | | |
| | Délai de livraison | | | |

ANNEXE 2 - CRITERES DE NOTATION

ANNEXE 2 : Critères d'évaluation des offres techniques

| N° | Désignations | Pondération | Critères d'attribution | Observations |
|---------------|---|-------------|--|--------------|
| 1 | Dossier administratif et capacité financière | | | |
| 2 | Attestation d'immatriculation au registre de commerce | | Validité à vérifier | |
| 3 | Attestation de non-faillite | | Validité à vérifier | |
| 4 | Attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) | | Validité à vérifier | |
| 5 | Attestation fiscale | | Validité à vérifier | |
| 6 | Chiffres d'affaires des cinq dernières années appuyés par les pages de résultat du bilan certifié de l'entreprise | | A titre indicatif | |
| 7 | Attestation d'une banque attestant les capacités financières de l'entreprise | | Validité à vérifier | |
| 8 | Note de présentation de la société | | A vérifier | |
| Autres | | | | |
| | Dossier technique | | | |
| 9 | Références techniques. Ces références doivent ressortir les travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années avec les attestations de bonne exécution des Maîtres d'Ouvrages. | 25 | 5 points par référence similaire | |
| 10 | Attestation de visite des lieux | 5 | 0 ou 5 | |
| 11 | Note sur la compréhension par l'entreprise des travaux à exécuter | 10 | 1 à 10 suivant adaptation | |
| 12 | Méthodologie et le planning d'exécution des travaux (cette méthodologie doit indiquer le phasage des travaux, l'organisation des travaux en vue de limiter à un minimum strict les temps de privation de l'électricité aux heures et jours ouvrables) | 25 | - Adaptation du phasage des travaux aux contraintes de la BCEAO : 5 points - Organisation des travaux et heures d'intervention : 5 points - Délai d'exécution des travaux : inférieur ou égal à 6 mois y compris commande : 10 points - Cohérence de la méthodologie : 5 points | |

| N° | Désignations | Pondération | Critères d'attribution | Observations |
|----|---|-------------|---|--------------|
| 13 | Liste du matériel que l'entreprise compte utiliser pour l'exécution des travaux (indiquant le statut disponible ou à acquérir pour le projet) | 10 | L'importance et l'adéquation des moyens matériels par rapport aux travaux prévus et à leurs difficultés. | |
| 14 | Fiches techniques du matériel proposé | 20 | | |
| 15 | Présentation du dossier | 5 | - Sommaire : 1 point ; - Pagination : 1 point ; - Page de garde : 1 point ; - Clarté et lisibilité : 1 point ; - Intercalaire : 1 point | |
| | TOTAL TECHNIQUE (NT) | 100 | | |
| | Dossier financier | | | |
| 16 | Lettre de soumission (conforme au modèle ci-joint) | | A vérifier | |
| 17 | Bordereau des prix unitaires (option de base et variante) | | A vérifier | |
| 18 | Devis quantitatif et estimatif | 100 | NF = 100 * Mi / Mx Mi : Montant de l'offre la moins disante Mx : Montant de l'offre concernée | |
| 19 | Bordereau de prix et devis quantitatif des variantes éventuelles de l'entreprise | | A vérifier | |
| 20 | Détails chiffrés des travaux non directement liés à l'électricité | | A vérifier | |
| | TOTAL FINANCIER (NF) | 100 | = 100 * Mi / Mx | |
| | NOTE GENERAL (NG) | 100 | NG = 0,7 * NT + 0,3 * NF | |

ANNEXE 3 - MODELE DE SOUMISSION

ANNEXE 3 - MODELE DE SOUMISSION

**Monsieur le Chef de l'Agence Auxiliaire de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) Parakou
B.P 201 Parakou**

PARAKOU

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DES COFFRETS ELECTRIQUES D'ECLAIRAGE
EXTERIEUR, PARKING COUVERT ET CAISSON DE CLIMATISATION CAISSE-
TRI DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A PARAKOU**

Monsieur le Chef d'Agence,

- 1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à
....., agissant au nom et pour le compte de
....., inscrit au registre de commerce de
N°..... et à l'INSAE, sous le N°....., proposons
d'exécuter et d'achever l'ensemble des travaux tels que décrits dans les pièces écrites
et graphiques du présent appel d'offres pour le montant suivant :
 - i) Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :
.....
.....
éventuellement assorti des modifications qui découleront du marché.
- 2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les travaux au
lendemain de la date de passation de la commande et à terminer les travaux et livrer
les ouvrages dans un délai de **mois**.
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **quatre –
vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la
BCEAO vaudra engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission

la mieux – disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :

NOTE : L'annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission et ses annexes.